



## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALEA/40/661  
S/17478  
19 septembre 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSEASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Point 35 de l'ordre du jour provisoire\*  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAINCONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Note verbale datée du 17 septembre 1985, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente de la République socialiste  
soviétique d'Ukraine

La Mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note du 15 août 1985, a l'honneur de déclarer ce qui suit.

La RSS d'Ukraine condamne et rejette sans réserve l'odieux système d'apartheid imposé par le régime raciste sud-africain à l'écrasante majorité de la population de ce pays. La politique d'apartheid est contraire à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et aux principes universellement reconnus du droit international. Elle est qualifiée par l'ONU de crime contre l'humanité.

Les actes d'agression incessants de Pretoria contre des Etats africains indépendants montrent à l'évidence que l'apartheid constitue une rupture de la paix et de la sécurité internationales. Seule l'éradication totale de l'apartheid peut amener un règlement pacifique et durable de la situation en Afrique australe. La politique et les pratiques criminelles d'apartheid doivent être éliminées totalement et définitivement.

La République socialiste soviétique d'Ukraine appuie et applique strictement toutes les résolutions et recommandations de l'ONU condamnant l'apartheid et visant à l'éliminer et à boycotter et isoler le régime raciste sud-africain.

---

\* A/40/150.

Suivant résolument sa ligne d'action en vue de l'éradication complète et définitive du colonialisme et du racisme et l'élimination de l'apartheid, la RSS d'Ukraine n'entretient aucune relation avec l'Afrique du Sud, ni dans les domaines politique, économique et militaire, ni dans aucun autre domaine.

La RSS d'Ukraine souscrit entièrement à l'opinion selon laquelle la cause fondamentale de la situation grave qui règne en Afrique australe est la politique d'apartheid menée par le régime raciste de l'Afrique du Sud. C'est pourquoi elle a appuyé la résolution 569 (1985) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil condamne énergiquement le système d'apartheid, les arrestations massives et les meurtres, et demande la levée immédiate de l'état d'urgence instauré dans le pays et la libération de tous les prisonniers politiques, et en premier lieu, de M. N. Mandela.

La RSS d'Ukraine préconise l'isolement total du régime raciste criminel sud-africain et la rupture de toutes les relations politiques, économiques, militaires, culturelles, scientifiques et sportives avec le régime d'apartheid. Il est important de cesser totalement la coopération militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, car celle-ci lui permet d'accroître son potentiel militaire et nucléaire, ce qui est particulièrement dangereux pour la paix. La RSS d'Ukraine appuie la demande instantane adressée au Conseil de sécurité par les Etats africains et d'autres Etats non alignés, pour qu'il adopte contre l'Afrique du Sud des sanctions globales et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il est indispensable de vaincre l'attitude négative adoptée en la matière par certaines puissances occidentales. Pour obliger le régime de Pretoria à renoncer au système d'apartheid, il faudra la volonté unie et l'action conjuguée de toute la communauté internationale, y compris de tous les membres du Conseil de sécurité. Nous pensons également qu'il est indispensable d'adopter, en attendant que le Conseil de sécurité impose des sanctions obligatoires, les mesures énumérées par exemple dans la résolution 569 (1985) du Conseil de sécurité et dans la résolution 39/72 G de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1984.

La RSS d'Ukraine condamne la politique américaine d'"engagement constructif" avec le régime raciste de Pretoria, ainsi que la volonté des Etats-Unis et de plusieurs autres Etats membres de l'OTAN et d'Israël de maintenir une vaste coopération avec le régime sud-africain dans divers domaines, ce qui réduit à néant les efforts de la communauté internationale visant à éliminer l'apartheid et contribue à renforcer la répression à l'intérieur du pays et l'agressivité à l'égard des Etats africains indépendants.

La RSS d'Ukraine est pleinement solidaire avec les mouvements de libération nationale de l'Afrique australe qui mènent un combat légitime contre l'apartheid et pour la libération et l'indépendance et leur accorde en conséquence appui et assistance.

Nous considérons que la célébration de cette année du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux devra donner un élan considérable à la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid.

La Mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies demande que la présente note soit distribuée comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

-----

